

Les enjeux des risques industriels : quelles obligations pour les entreprises ?

Les risques industriels sont inhérents à l'activité de l'exploitant d'un site, au producteur ou au distributeur d'un produit. Patrice Grenier, fondateur du cabinet Grenier Avocats spécialisé dans la pratique juridique des enjeux industriels, explique l'importance d'une bonne gestion des risques industriels pour préserver l'activité et l'essor d'une entreprise en France et en dehors de l'Hexagone.



Patrice Grenier,
avocat associé

SUR L'AUTEUR

Avocat au Barreau de Paris depuis 1990, Patrice Grenier est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po) et titulaire d'un 3e cycle du droit de l'Université Paris II (Assas). Au sein du cabinet Grenier Avocats qu'il crée en 2013, Patrice Grenier intervient tout particulièrement sur des missions de conseil et de contentieux devant les tribunaux commerciaux et en arbitrage au profit d'une clientèle française et étrangère. Il a récemment été choisi en tant que personnalité indépendante pour un groupe industriel français présent à l'international pour présider son comité d'audit éthique.

Fondé en 2013, le cabinet Grenier Avocats est un acteur reconnu dans le domaine spécifique lié à la pratique juridique des enjeux industriels. Plus concrètement, l'équipe Grenier Avocats, dotée d'une culture juridique francophone et anglo-saxonne, sait accompagner des grands groupes ainsi que leurs filiales dans l'appréhension, l'identification et la gestion de ces risques, sans oublier la mise en œuvre de toutes les actions de défense nécessaires au moment d'un litige. « De plus en plus, nous invitons nos clients à adopter une posture préventive dans ce domaine des risques pour limiter notamment des procédures pénales qui peuvent sévèrement impacter la réputation d'une entreprise ». Grâce à la richesse de ses expériences dans l'univers des risques industriels, le cabinet Grenier Avocats a conçu et développé une offre transversale couvrant un travail pointu d'anticipation des risques ainsi que l'élaboration de solutions personnalisées et efficaces permettant le traitement de ces risques de manière optimale. Le cabinet Grenier Avocats peut et sait intervenir en lien avec des groupes, des assureurs et des courtiers aussi bien en conseil, en contentieux qu'en arbitrage.

Les obligations des entreprises face à toutes leurs « cibles »

Clients, collaborateurs, prestataires... Autant de cibles de groupes pouvant être à l'origine de problèmes techniques du fait de la défectuosité de l'un ou plusieurs de leurs produits. Au profit de toutes ces personnes et pour protéger la survie de son entreprise, un dirigeant doit tout mettre en œuvre pour assurer une protection optimale de ces risques techniques. « À l'échelle d'un Groupe, le dirigeant a l'obligation de créer une approche cohérente et régulièrement de l'évaluation et de la gestion de ses risques. » Le travail d'anticipation de ces risques techniques est essentiel et suppose une analyse extrêmement fine des métiers (toutes les phases de conception et de fabrication d'un produit) et de l'utilisation des produits finis par les consommateurs. « Le groupe doit être capable de mettre en place, de manière très réactive, des systèmes, des procédés ainsi qu'une organisation afin de prévoir au plus près les risques techniques. » Une bonne gestion des risques industriels limite de manière significative les risques éthiques et économiques qui peuvent être dévastateurs pour un groupe. « Sur le plan purement éthique et économique, la protection des

collaborateurs reste une des principales priorités. D'ailleurs, il faut insister sur le fait que la prévention de ce risque n'est jamais figée et qu'elle doit évoluer en même temps que le développement de l'entreprise et le changement de son environnement. » Les risques liés à la réputation et la notoriété d'une entreprise sont également importants à intégrer. « Une procédure pénale peut considérablement porter atteinte à l'image d'une entreprise et à celle de ses dirigeants. Nous constatons que ce risque est souvent dû à la non-conformité d'une organisation dans toutes les entités d'un groupe. D'où l'importance d'être vigilant sur le travail d'homogénéisation de la prévention et la gestion des risques dans toutes les filiales d'un groupe. » Ces risques éthiques et économiques apparaissent fréquemment dans les cas de création et de transfert d'activités et d'une filiale à l'étranger.

Les missions de l'avocat spécialiste des « enjeux industriels »

Le cabinet Grenier Avocats attire rapidement l'attention de ses clients sur l'efficacité associée à la mise en place d'un programme préventif. « Nous passons beaucoup de temps avec les dirigeants pour définir clairement leurs priorités et

LES POINTS CLÉS

- Une bonne gestion des risques industriels préserve l'activité et l'essor d'une entreprise.
- Le Cabinet Grenier Avocats est spécialisé dans la pratique juridique des enjeux industriels.
- Un groupe doit mettre en place rapidement des systèmes, des procédés et une organisation afin de prévoir ses risques techniques.
- L'avocat a pour mission la coordination des techniciens de l'entreprise, des experts extérieurs missionnés, de l'assureur et du courtier.
- L'avocat peut renforcer la protection d'un groupe, en toute indépendance grâce à ses liens avec les filiales et la holding.

leurs exigences. Ce temps d'analyse nous permet de définir un cadre clair et précis sur le plan organisationnel et opérationnel. » Selon le secteur d'activité, le cabinet Grenier Avocats conseille et accompagne ses clients dans la mise en œuvre de moyens et bonnes pratiques qui vont les aider à anticiper les risques au sein de leurs différentes directions (Technique, Commerciale, Financière, Juridique...). Dans le cadre d'une défense liée à des enjeux industriels, l'avocat a pour mission la coordination des techniciens de l'entreprise, des experts extérieurs missionnés, de l'assureur et du courtier. De plus en plus, les entreprises s'attachent à constituer une « équipe permanente » d'intervenants extérieurs qui connaissent bien les in-

terlocuteurs dédiés au sein de la structure, les produits, les précédents, ainsi que les procédures mises en œuvre pour anticiper ou traiter ces sinistres. D'ailleurs, l'assuré, l'assureur et le courtier ont compris depuis longtemps l'intérêt de la fidélisation d'une équipe et n'hésitent pas à dresser des listes d'avocats et d'experts privilégiés et à investir dans leurs formations à leurs produits ainsi qu'à leurs procédures.

L'utilité de l'avocat pour la holding

Le rôle de « chef d'orchestre » de l'avocat dans ces équipes « Expertise Enjeux Industriels » peut être extrêmement utile à la holding. Pourquoi? Du fait de sa connaissance des risques RC et du fonctionnement de plusieurs enti-

tés d'un groupe, l'avocat peut être une source de conseils importante notamment pour anticiper les risques de nature éthique, pénal, ou social ainsi que toute atteinte à l'image du groupe ou de la marque. Il est également un interlocuteur utile pour les responsables des assurances qui interviennent au sein des directions financières ou juridiques d'une holding pour assurer la couverture des risques du groupe et protéger le bilan de la holding. Plus largement, la holding a grandement intérêt à associer l'avocat au travail effectué par sa direction des assurances pour l'aider à anticiper encore plus efficacement des risques à venir. L'utilité de l'avocat pour la holding réside également dans son statut d'indépendant. En effet, il a une plus grande « liberté » pour relayer de manière fiable et rapide l'information et être force de propositions nouvelles pour la holding. Il peut notamment participer de manière pertinente à l'amélioration de la prévention des risques similaires à ceux qu'il a traités et favoriser une homogénéité au sein du groupe et une baisse de sinistralité. Dans le même temps, l'accès de la holding à un conseil qui entretient parallèlement un lien pérenne avec ses filiales opérationnelles est un vecteur supplémentaire pour s'assurer du bon fonctionnement des procédures mises en place au sein du groupe. La holding peut aussi y voir un intérêt en termes de compliance et de contrôle de ses filiales. Ainsi, l'avocat peut renforcer la protection d'un groupe, en toute indépendance grâce à ses liens avec les filiales et la holding.



© CHOKHAI POOMICHAYVA